

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 23

Artikel: [Anecdote]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-178072>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

détours de l'amour, ses soupirs, ses insomnies, ses supplications seront bientôt, ainsi que les diligences et les grandes routes, délaissés à jamais pour arriver plus vite par le chemin de fer du bureau de Pratteln.

Voici, comme spécimen, une circulaire adressée à un de nos abonnés, notaire, qui nous la communique en y ajoutant au bas les mots que nous avons soulignés et qui nous feraient supposer que, malgré le vaste champ de ses opérations, le bureau de Pratteln ne se charge pas des affranchissements.

Prospectus

DU BUREAU DE NÉGOCIATION EN MARIAGES

Notre bureau a été fondé dans le seul but de faciliter autant que possible, les relations entre les personnes qui désirent se marier convenablement d'après leur position dans le monde, ainsi que cela se pratique depuis de longues années en France et en Allemagne.

Les différentes manières de voir, ainsi que certaines circonstances, rendent quelquefois une grande difficulté à une personne de trouver un parti convenable au nombre de ses amis et connaissances dont le cercle est quelquefois très restreint; aussi, pour obvier à cet inconvénient, on se voit contraint pour parvenir à son but, d'étendre le cercle de ses connaissances; il faut s'en rapporter à ce que vous disent d'autres personnes. C'est donc par la publicité que vous arrivez le plus sûrement au comble de vos vœux.

Chaque personne des deux sexes peut donc se faire inscrire pour trouver un parti convenable, à condition qu'elle se soumette aux statuts du bureau.

Ces statuts consistent à ce que chaque personne dise quelles sont ses relations dans le monde, sa position, son âge, en général tout ce qui est nécessaire pour bien la faire connaître. Cette déclaration devra être faite aussi consciencieusement que possible, pour ne pas se faire de tort dans la suite, et afin de ne pas compromettre une autre personne.

Nous nous engageons sur notre honneur de ne jamais divulguer les noms des personnes qui s'adressent à nous.

Comme bien des personnes, et surtout celles du sexe féminin, n'ajoutent pas grande foi à notre entreprise, ou que cela leur répugne de correspondre, nous conseillons à ces dernières de faire écrire par une tierce personne; elles verront que le résultat sera favorable, surtout parce que le choix est libre et n'est pas restreint à une seule personne.

Certains que bien des personnes nous honoreront de leur confiance, elles verront que bien des mariages seront contractés sous notre égide.

Ce bureau se charge aussi des opérations suivantes :

L'achat et la vente de propriétés. Louage de maisons, hôtels, etc. — Ventes à la commission sur échantillons. — Insertions d'avis dans les journaux. — Placement de personnes des deux sexes. — Vente d'instructions et de recettes pour fabriquer soi-même, d'une application facile, toute espèce de vins fins, de vinaigres, de liqueurs, d'eaux-de-vie, de limonades, de sirops et de boissons économiques salubres, au plus bas prix, ainsi que toute demande qui concerne le commerce, l'industrie et l'économie.

Ce bureau se chargera, en outre, de faire parvenir aux personnes toutes les nouvelles découvertes industrielles désignées plus près, soit pour la fabrication de divers articles d'un intérêt général, soit pour l'amélioration de diverses branches de l'industrie et de l'économie domestique. S'adresser franco

au bureau de commission et de correspondance, à Pratteln, Bâle-Campagne.

NB. Vous êtes prié de faire part de ce prospectus à vos amis et connaissances; — et pour me conformer à cette prière, je l'envoie au Conteure qui m'obligerai en me remboursant 15 centimes qu'il m'a coûté de port.

Samedi dernier, 29 avril, les Sociétés de Belles-Lettres de Genève, Lausanne et Neuchâtel se trouvaient réunies à Rolle, en assemblée générale.

Au banquet d'usage, un des convives, étudiant à Genève, mais de nationalité belge, porta à la santé de son souverain un toast auquel s'unirent d'un commun accord les trois Sociétés. Le lendemain, le président de la commission centrale, M. Marc Morel, étudiant en droit, à Lausanne, expédiait au roi Léopold une dépêche dans laquelle il lui faisait connaître le toast porté en son honneur, et le lundi 1^{er} mai il recevait par télégraphe, la réponse suivante:

« Le roi a reçu votre télégramme du 30 et a été profondément touché de vos vœux. Il me charge de vous adresser ses chaleureux remerciements. Je suis heureux de pouvoir vous dire que la santé de S.M. est dans un état d'amélioration satisfaisant.

» (signé) *Le secrétaire d'Etat,*
» *DEVAUX.* »

LE SECRET D'HORTENSE

(4)

Puis, se tournant vers Hortense, son futur beau-frère lui dit :

— Et vous, mademoiselle, refuserez-vous encore de nous accompagner?

— Sans doute, vous savez bien, Ernest, que je ne danse jamais.

— Une fois dans la salle de bal on m'enlèvera Mathilde; alors, ma chère sœur, je vous tiendrai fidèle compagnie; nous la suivrons des yeux, nous parlerons d'elle, je vous promets une délicieuse soirée.